

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une assemblée publique de consultation du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 19 h 30, le 11 novembre 2019, à laquelle sont présents les membres suivants : M. Guillaume Desnoyers, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

M. Jonathan Alix est absent de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques, sont également présents.

L'avis public avisant de la tenue de cette assemblée est paru dans le journal *La Voix de l'Est* le 26 octobre 2019 et a été affiché au babillard de l'hôtel de ville, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien et au babillard de la caisse Desjardins, au 101, rue Canrobert à Ange-Gardien.

PRÉAMBULE

Monsieur le maire explique que le but de cette assemblée publique de consultation est d'entendre les personnes intéressées par les modifications apportées par les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement numéro 849-19 amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé 616-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien;
- Projet de règlement numéro 850-19 amendant le règlement des permis et certificats 620-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien;
- Projet de règlement 851-19 amendant le règlement de zonage 617-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Monsieur le maire demande à monsieur Alexandre Lamarre de procéder à la lecture desdits règlements.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire entend les personnes qui désirent s'exprimer et monsieur Alexandre Lamarre est invité à répondre aux questions en lien avec les règlements.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 19h45.